

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENTS N^{os} 1274-23 et 1274-24

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ:

QUE le règlement nº 1274-23 intitulé :

Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne nº 1274

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 octobre 2016.

ET QUE le règlement nº 1274-24 intitulé :

Règlement modifiant une disposition concernant le dépôt requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres et les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis ou de certificat

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 21 novembre 2016.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 16-12-07-09 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 7 décembre 2016 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le huitième (8e) jour du mois de décembre deux mille seize (2016) sous les numéros de certificats VD 2016-20 et VD 2016-21.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dixième (10°) jour du mois de janvier deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca